

FÉDÉRATION FRANÇAISE
D'AÏKIDO ET DE BUDO
FFAB

Aïkikaï de France



CENTRE DE FORMATION
LIVRET D'ACCUEIL

www.ffabaikido.fr

Reconnue par l'Aïkikaï So Hombu de Tokyo

Agrément ministériel Jeunesse et Sports du 3 décembre 2004 (fédération agréée depuis octobre 1985) / Association reconnue d'utilité publique

SOMMAIRE

**ORGANIGRAMME DE L'ORGANISME DE
FORMATION** P3

**UN ORGANISME
DE FORMATION CERTIFIE** P4

**MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES
ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT** P5

**UN ORGANISME DE FORMATION POUR
TOUS** P8

L'INFRASTRUCTURE P9

- Salle de formation
- Hébergement – Restauration
- Installations sportives

FINANCEMENT P13

POUR NOUS REJOINDRE P16



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AÏKIDO

ORGANIGRAMME DE L'ORGANISME DE FORMATION



PRÉSIDENT
Michel GILLET



RÉFÉRENT HANDICAP

Jean-Pierre HORRIE
jphor@orange.fr
Tél : 06 07 14 3 47



PÔLE ADMINISTRATIF

Nathalie MAURY
ffab.aikido@wanadoo.fr
Tél : 04 98 05 23 12



PÔLE PÉDAGOGIQUE

Jean-Paul MOINE
moine-jean.paul@orange.fr
Tél : 06 64 96 70 61



LOGISTIQUE

Younoos ISSAK

Personnel d'entretien

FORMATEURS

EXAMINATEURS

www.ffabaikido.fr



LA FFAB ORGANISME DE FORMATION CERTIFIE

C'est la CFAMSC qui est délégataire par l'OC SPORT pour la délivrance des CQP MAM. Cette dernière subdélègue ensuite à chaque fédération la mise en place de la formation et de la certification.

C'est ainsi que la FFAB a obtenu la subdélégation pour la formation CQP MAM – Mention Aïkido.

Pour ce faire, la FFAB possède un organisme de formation certifié déclaré à la **DIRECCTE PACA** sous le numéro **93830432883**.

L'organisme de formation FFAB a obtenu la certification QUALIOPi pour son activité d'Actions de formation. Qualiopi est une nouvelle marque de certification déposée par l'Etat (applicable à partir du 1^{er} janvier 2021) qui s'appuie sur un Référentiel National Qualité Unique et qui valorise les services présentant des qualités particulières et répondant à des exigences spécifiques.

La certification Qualiopi est également obligatoire pour toutes personnes souhaitant bénéficier de financements de fonds publics ou mutualisés notamment délivrés par : le compte CPF, Pôle emploi, les OPCO (Opérateurs de compétences), l'Etat, la Région, la Caisse de dépôts et consignations (CDC), l'Agefiph, etc.



METHODES, MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUE D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Méthodes, Moyens pédagogiques et d'encadrement mis en œuvre

L'efficacité de nos formations en séminaire repose sur une ambiance propice à l'échange et à l'assimilation :

- Alternances d'exposés, et de travail en sous-groupe et/ou individuel de travaux dirigés.
- Apport théorique et méthodologique.
- Mise en situation sur étude de cas et/ou projet personnalisé.
- Pédagogie active et participative (débat interactif, brainstorming, mise en situation).
- Outils et supports multimédia.
- Alternances des interventions en salle de formation et le Dojo.

Basés sur l'adaptation les contenus des programmes sont ajustés en fonction des besoins identifiés pendant la formation.

Pour favoriser un meilleur accompagnement individuel, nous limitons le nombre des participants.

Les exposés didactiques abordent la théorie, l'historique, les concepts, l'actualité de la discipline.

Un document pédagogique complet est remis à chaque participant.



LA FORMATION CQP MAM AIKIDO

Rappel

Le CQP MAM est un diplôme de branche professionnelle permettant d'enseigner contre rémunération

Il s'obtient soit :

- Par **Unités Capitalisables** (3) réparties sur 4 modules + 1 stage pédagogique + 1 stage de positionnement + examen
 - UC1 : Concevoir un projet d'enseignement (préparation d'un programme et démonstration technique commentée)
 - UC2 : Mettre en œuvre un projet d'enseignement (préparer et diriger une séance de cours + 1 entretien)
 - UC3 : Participer au fonctionnement d'une structure associative (Exposé et échanges à partir du rapport de stage)

Les 4 modules sont effectués au sein du centre de formation lors de la 1^{ère} semaine des vacances de la Toussaint

- Par **VAE**
- Par **examen sec**

Déroulement de la formation

Allègements

- Si on est titulaire du BF : allègement d'une partie de formation à définir lors du positionnement
- Si on est titulaire du BF + 5 ans d'expérience : allègement de la totalité de la formation et du Stage pédagogique
 - > reste à passer l'entretien de positionnement + l'examen

Formation

- Le stage de positionnement est obligatoire. Il a lieu en Novembre ou Décembre dans une des 6 zones concernées par les stages BF
- La formation de 150 heures doit s'effectuer en ligue et/ou en centre de formation durant 8 jours
- Le stage pédagogique d'une durée de 50 h se fait avec un tuteur

Les intervenants BF sont également les référents CQP. Ce sont eux également qui valident avec le candidat, lors de l'entretien individualisé de positionnement, des stages de formation en fonction du parcours de chacun.

Certification

- Il est rappelé que la certification reste obligatoire quelle que soit votre situation (Article 10 du règlement général du CQP Moniteur Arts Martiaux – dossier d'habilitation).

Témoignages

« Une formation bien conçue, un contenu riche, où l'on sent que les retours des stagiaires, parfaitement intégrés, rendent la pédagogie fluide et compréhensible. »

« Une formation très agréable et intéressante autant par la qualité l'enseignement que l'accueil chaleureux ».



UN ORGANISME DE FORMATION POUR TOUS

En tant qu'organisme de formation, la FFAB :

- Accueille les personnes handicapées en formation sans discrimination
Garantit l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées, pour accéder à la formation et à la qualification, mais aussi pour leur permettre de valider leur parcours (cf. Art. D5211-2 et suivants du Code de Travail)
- En développant la capacité de ses équipes à organiser la compensation du handicap des personnes en formation, autant que nécessaire (cf. Article D511-2 et suivants du Code du Travail)
- En s'assurant de l'accessibilité de l'ensemble des locaux du centre de formation (administration / lieux de formation), obligation qui s'impose à tout établissement recevant du public (ERP).

Pour atteindre cet objectif, la FFAB développe l'accessibilité pédagogique et logistique de la formation :

- En pensant et en organisant l'accueil des personnes handicapées avant même de les accueillir (cf. Loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées)

Lien d'information pour le registre d'accessibilité de la FFAB

<https://vu.fr/OTUg>

www.ffabaikido.fr



INFRASTRUCTURES

Salle de formation

Le Centre de formation dispose d'une salle de formation

- Connectée (Wifi) équipée d'un vidéoprojecteur, d'un écran plat, d'un lecteur DVD, d'un photocopieur et d'un paperboard
- Sa capacité d'accueil est de 30 personnes
- Elle est également accessible aux personnes en situation de handicap

INFRASTRUCTURES

Hébergement

Concernant l'hébergement, le centre de formation est composé de deux bâtiments qui comprennent :

Dans le bâtiment principal

- 5 chambres à deux lits et salle de bains privative
- 4 chambres à deux lits avec sanitaires communs
- 2 chambres à 4 lits (2 lits superposés) avec sanitaires communs

Dans le second bâtiment

- 6 chambres à deux lits ou avec un grand lit et salle de bains privative
- Au rez-de chaussée, 1 chambre pour personne à mobilité réduite avec salle de bains privative

Chambre à 2 lits avec salle d'eau privative : 22 € / pers. petit déjeuner compris

Chambre avec sanitaires communs : 18 € /pers. Petit déjeuner compris



INFRASTRUCTURES

Restauration

Le centre est équipé :

- D'un office de réchauffage
- D'une plonge
- D'une salle de restauration

Les repas ne sont pas préparés sur place,
il est fait appel à un traiteur.

Repas : 20 € / pers



INFRASTRUCTURES

Le dojo

Le dojo, aménagé de façon traditionnelle, mesure 170 m²

Sa capacité d'accueil est de 40 personnes,

Il est également possible de pratiquer dans le jardin à l'extérieur lorsque le temps le permet

Le dojo est également accessible aux personnes en situation de handicap



FINANCEMENT de la formation

Les opérateurs de compétences (O.P.C.O.)

- La Loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » réforme la formation professionnelle et apporte des changements structurels. Désormais, c'est France Compétences qui devient l'autorité nationale de régulation et de financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage.
- Depuis le 1^{er} avril 2019, l'AFDAS est le nouvel Opérateur de Compétences (OPCO) de la branche sport et donc l'interlocuteur des clubs et des enseignants pour toutes les questions portant sur le financement de leurs besoins en formation. Toute structure employeuse a l'obligation de participer au financement de la formation professionnelle continue, et de verser des contributions à un OPCO (Opérateur de Compétences). Ainsi, en tant que salarié en CDD ou CDI ou en contrat de professionnalisation, vous pouvez solliciter l'OPCO de votre branche professionnelle pour financer votre formation.



afDas
DEMAIN SERA FORMATION

Opérateur de compétences
et fonds de formation des artistes-auteurs

Nous connaître

L'Afdas est opérateur de compétences (OPCO) des secteurs de la culture, des médias, de la communication, des télécommunications, du sport, du tourisme, des loisirs et du divertissement. Il est organisme gestionnaire du fonds de formation des artistes-auteurs.

Les missions et l'organisation

L'Afdas est opérateur de compétences (OPCO) des secteurs de la culture, des industries créatives, des médias, de la communication, des télécommunications, du sport, du tourisme, des loisirs et du divertissement.

Dates et chiffres clés

L'Afdas a été créé en 1972 à l'initiative des organisations professionnelles du sport vivant.

Nos partenaires

Listes des organisations partenaires de l'Afdas, par les biais d'actions conjointes de subventions destinées à développer l'accès à la formation pour des publics territoriaux donnés.

Les observatoires des métiers

Les ressources des observatoires prospectifs des métiers et des qualifications vocation à orienter les politiques d'emploi et de formation, et à outiller les entreprises dans le cadre de leurs démarches de recrutement ou de gestion des parcours professionnels.

Les ressources des observatoires prospectifs des métiers et des qualifications vocation à orienter les politiques d'emploi et de formation, et à outiller les entreprises dans le cadre de leurs démarches de recrutement ou de gestion des parcours professionnels.

Les missions et l'organisation

L'Afdas est opérateur de compétences (OPCO) des secteurs de la culture, des industries créatives, des médias, de la communication, des télécommunications, du sport, du tourisme, des loisirs et du divertissement.

Ses cinq missions principales :

- Accompagner le développement de l'alternance
- Accompagner les entreprises dans le développement de la formation
- Accompagner les branches professionnelles dans le développement
- Accompagner les mutations économiques
- Développer l'accès à la formation pour les publics spécifiques (Intégration des publics du spectacle, des artistes-auteurs, des sportifs professionnels, etc.)

• LES INSTANCES PARITAIRES DE L'AFDAS

• LES ÉQUIPES OPÉRATIONNELLES DE L'AFDAS

www.ffabaikido.fr



FINANCEMENT

de la formation

➤ PAR L'INTERMÉDIAIRE D'UN CLUB EMPLOYEUR

Formulaire identification Sport

Fiche d'identification pour les entreprises du sport 4ADH0025-V01, mis en ligne le 11/01/2019

TÉLÉCHARGER LE DOCUMENT — 106 KB

AFDAS
DEMAIN SERA FORMATION

Formulaire d'identification des entreprises du Sport

Depuis le 1^{er} avril 2019, l'Afdas est l'Opérateur de Compétences de la branche du Sport, agréé par l'État et désigné par le décret n° 2019-033 du 12 février 2019. Nous vous remercions de compléter ce formulaire et de le renvoyer à qualification@afdass.com. Une confirmation d'enregistrement et votre identifiant vous seront ensuite adressés. Vos identifiants vous permettront d'accéder à votre compte sécurisé sur www.afdas.com et de saisir en ligne vos demandes de financement.

Adhésion à l'OPCO

- Pour faire des demandes de financement, le club employeur doit adhérer à l'AFDAS et être à jour de ses cotisations à la formation professionnelle.
- Pour créer votre compte et faciliter la prise en charge de vos demandes, téléchargez le bulletin d'identification

<https://www.afdas.com/documents/formulaires-afdass-et-note-dinformation/entreprises/4adh0025-v01.pdf/view>

Et renvoyez-le à l'adresse mail : qualification@afdass.com

- Une confirmation d'enregistrement et votre identifiant vous seront ensuite adressés. Vos identifiants vous permettront d'accéder à votre compte sécurisé sur le site de l'AFDAS et de saisir en ligne vos demandes de financement

Des conseillers AFDAS spécifiquement à la disposition des structures du sport :

• Par téléphone au : 01 44 78 34 56

• Par mail : sport@afdass.com

• Liste des conseillers AFDAS : <https://www.afdas.com/connaitre/contacts>



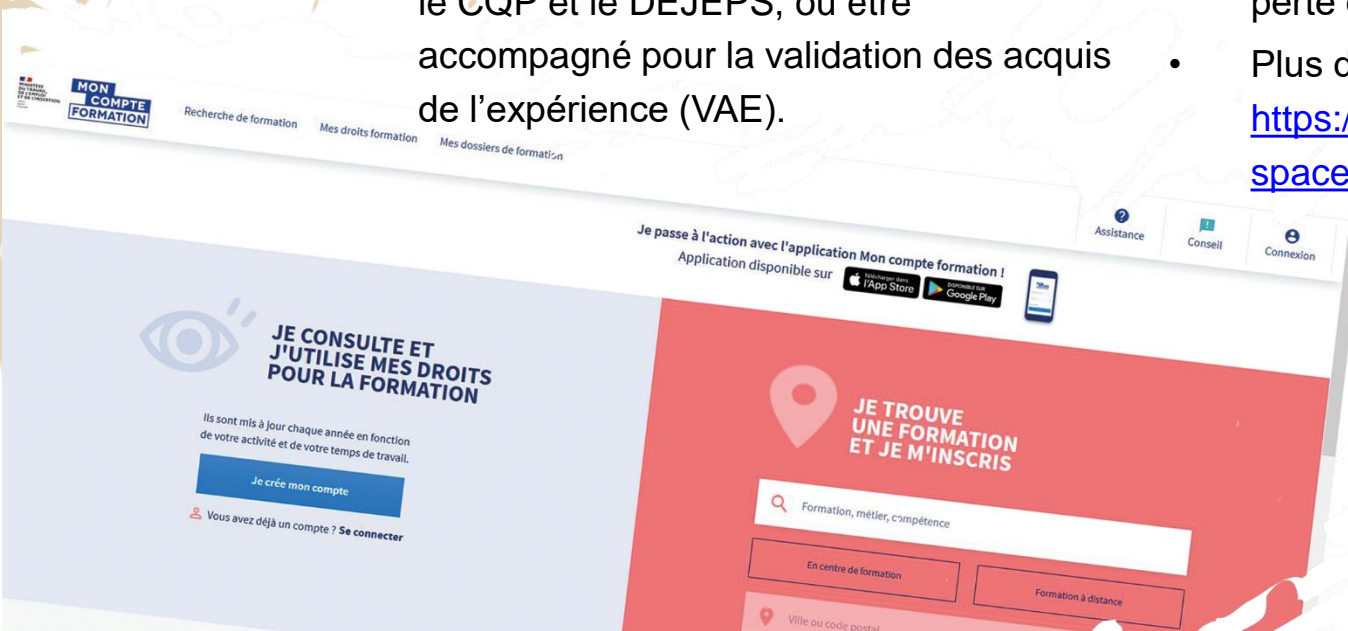
FINANCEMENT

de la formation

➤ A TITRE INDIVIDUEL , PAR LE BIAIS DE VOTRE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (C.P.F.)

- Que vous soyez salarié, fonctionnaire ou demandeur d'emploi, vous pouvez solliciter le Compte Personnel de Formation (CPF) pour prendre en charge une formation inscrite au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) telles que le CQP et le DEJEPS, ou être accompagné pour la validation des acquis de l'expérience (VAE).
- Le CPF est alimenté automatiquement à la fin de chaque année proportionnellement au temps de travail réalisé au cours de l'année par le salarié dans la limite d'un plafond. Les droits restent acquis même en cas de changement d'employeur ou de perte d'emploi.
- Plus d'informations sur :

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/>



VENIR NOUS REJOINDRE

Le Centre de Formation de la FFAB est situé à
BRAS (83149)

244 route de rue Auriac – Place des Allées

**Depuis l'aéroport Marseille Provence
ou de la gare Aix TGV ou Marseille St Charles**

- De Marseille St Charles Ligne de car ZOU 4004 jusqu'à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume

D'Aix TVG ou de l'aéroport Marseille Provence, prendre une navette qui mène à Aix en Pce Gare routière, puis la ligne de car ZOU 4003 jusqu'à Brignoles

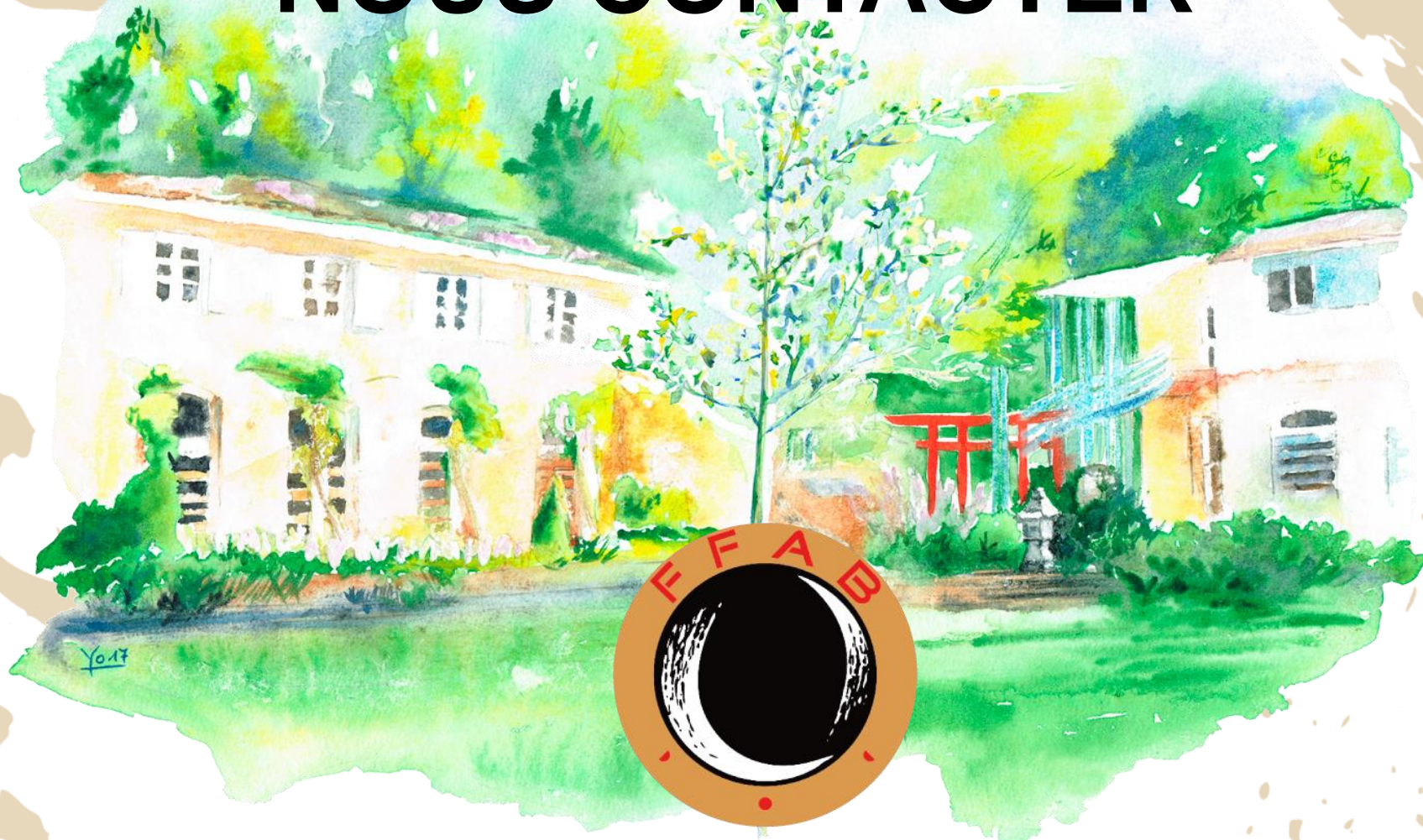
- A Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, appeler Younoos ISSAK au 04 98 05 23 18 ou 06 40 86 43 95 pour le transport jusqu'au centre de formation.

Par la route, coordonnées GPS :

43°28'23.8"N 5°57'01.1"E



NOUS CONTACTER



Fédération Française d'Aïkido et de Budo
Aïkikai de France

244 Route de Brue Auriac - Place des Allées - 83149 BRAS

04 98 05 22 28 - ffab.aikido@wanadoo.fr

www.ffabaikido.fr